

Justificatif généré le 15/04/2022

Support de parution :



Date de parution : 15/04/2022
Département de publication : (91) Essonne
Numéro annonce : 600703

1 / 1

15/04/2022

600703

CGG

Société Anonyme au capital de 7 117 912 €
Siège social : 27 avenue Carnot - 91300 Massy
N° 969 202 241 - RCS Evry

Avis de convocation

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société CGG sont convoqués en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire) le **jeudi 5 mai 2022 à 10 heures 30**, au Centre d'Affaires Paris Trocadéro, 112 avenue Kléber, 75116 Paris à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivantes :

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
3. Apurement du solde négatif du Report à Nouveau par prélèvement sur le poste « Prime d'Emission » ;
4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
5. Renouvellement du mandat de Madame Sophie ZURQUIYAH en qualité d'administrateur ;
6. Approbation des conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
7. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnés au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2021 ;
8. Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Philippe Salle, Président du Conseil d'administration ;
9. Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Madame Sophie Zurquiyah, Directeur Général ;
10. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2022 ;
11. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2022 ;
12. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2022 ;
13. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société ;

A TITRE EXTRAORDINAIRE

14. Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit de certains salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées ;
15. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à certains salariés et/ou aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées ;
16. Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au bénéfice des adhérents d'un Plan d'Epargne Entreprise ;
17. Plafond global des autorisations d'émission ;

A TITRE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

18. Pouvoirs pour les formalités.
- L'avis de réunion comportant le texte des projets de résolutions soumis à cette Assemblée Générale Mixte a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du lundi 28 mars 2022, bulletin n° 37.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale Mixte

L'Assemblée Générale Mixte se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale Mixte, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale Mixte à zéro heure (heures de Paris), soit le mardi 3 mai 2022, zéro heure (heure de Paris) par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce.

B) Modes de participation à l'Assemblée Générale Mixte

1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale Mixte pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :
 - se présenter le jour de l'Assemblée Générale Mixte directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité, ou
 - demander une carte d'admission :
 - soit auprès des services de BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex,
 - soit en faisant sa demande en ligne sur la **plateforme sécurisée VOTACCESS** accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **pur** devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **administré** devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro 0 826 109 119 (ou le +33 1 55 77 40 57 pour les appels depuis l'étranger) mis à sa disposition (appel gratuit depuis un poste fixe).

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée, ou

• Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions OGG et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée Générale Mixte et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale Mixte ou à toute autre personne pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :

- soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce, les formulaires de vote, les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale Mixte, soit au plus tard le lundi 2 mai 2022.

- soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'Assemblée Générale Mixte, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

Le titulaire d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaite voter par Internet accèdera au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant et code d'accès qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro 0 826 109 119 (ou +33 1 55 77 40 57 pour les appels depuis l'étranger) mis à sa disposition (appel gratuit depuis un poste fixe).

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée Générale Mixte. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressée à : BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce, pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Mixte, soit au plus tard le lundi 2 mai 2022.

• Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

• Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 et R. 22-10-24 du Code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné (CGG), date de l'Assemblée générale (5 mai 2022), nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée Générale Mixte, soit le mercredi 4 mai 2022 à 15 heures (heure de Paris).

Conformément à l'article R.225-80 du Code de commerce, le site VOTACCESS sera ouvert à compter du vendredi 15 avril 2022 à 10 heures jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale Mixte, soit le mercredi 4 mai 2022 à 15 heures (heure de Paris).

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale Mixte pour voter.

C) Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : CGG 27 avenue Carnot 91300 Massy ou par email à l'adresse suivante : gg2022@cgg.com. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale Mixte, soit au plus tard le vendredi 29 avril 2022.

D) Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante : <https://www.cgg.com/fr/investors/shareholder-services/general-meetings>, à compter du vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée Générale Mixte, soit le jeudi 14 avril 2022.

Le Conseil d'Administration